



Examen d'entrée 2020

Composition

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM

1) Mise en loge d'une durée de 2h30, dont l'objectif est d'évaluer les connaissances techniques et musicales du candidat. L'épreuve consistera en des commentaires d'écoute et en l'analyse musicale d'une partition ou d'un extrait de partition.

2) Présentation de 1 à 2 partitions, si possible accompagnées de leurs enregistrements sur le support le mieux adapté (de préférence une clé USB avec fichier .aiff ou .wav : cette clé USB vous sera rendue, ou alors CD, DVD, etc.).

Le candidat n'ayant pas suivi une formation en écriture (harmonie, orchestration) ou en analyse musicale sera tenu de suivre une formation dans l'une de ces disciplines.

3) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études.

Précisions importantes :

Le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.

Le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes.